U Hotline gratuite
021 552 29 00
lundi – vendredi
8 h à 12 h / 13 h à 17 h



q.inspecta

Prix 2024 agriculture

bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité – avec un service compétent et des prix équitables.

Check d'entreprise bio

Prix CHF par

Pour les exploitations agricoles qui sont intéressées à la reconversion au bio.

gratuit

Le check d'entreprise bio vous indique quelles adaptations sont nécessaires dans votre exploitation agricole en vue de la reconversion au bio. Nous vous rendons visite gratuitement et sans engagement.

Montant de base contrôle bio

Prix CHF par

Montant de base contrôle principal

160.- exploitation

y compris déplacement, renseignements téléphoniques (Hotline), documents de contrôle, annonce des résultats du contrôle aux cantons, publication des certificats sur la plateforme de certificats www.easy-cert.ch

Montant de base contrôle supplémentaire

95.— contrôle

y compris déplacement, annonce des résultats du contrôle aux cantons/donneurs de Label¹

Montant de base pour les contrôles aléatoires et les analyses de résidus²

35.— an

²⁾ Ce montant de base est une participation aux frais relatifs à l'organisation des contrôles aléatoires, prises d'échantillons et analyses de résidus selon OBio, art. 30.

Prestations de base du contrôle bio (PER, SPB NQ I, OBio, Bio Suisse, Demeter)		Prix CHF par
Exploitations en première année de reconversion		100.— exploitation
Exploitations dès la deuxième	année de reconversion:	
Exploitations en zone de plaine Surfaces herbeuses, haies		19. — ha
Exploitations en zone de montagne UGBF total		9.50 UGBF
Majoration pour toutes les zones Terres ouvertes, cultures spéciales, cultures sous abr		ri 22.— ha
Banque de données volailles UGBF total poules pondeuses (G2)		7.30 UGBF
Exploitations de	< 10 t	200.— quantité
pisciculture, production de champignons	10 – 40 t	350.— produite et achétée
	> 40 t	750.–
Production d'insectes		100.— heure
Exploitation horticole / culture en pot hors sol		200.— au minimum

Certification bio	Prix CHF par
Certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter)	100.— exploitation
Certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter) Charge supplémentaire dès la 2e heure	100.— heure
Aldi Bœuf de Pâturage / Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage	30.— exploitation

Rabais

Nous accordons un rabais de 5% à tous nos clients dont la facture de contrôle et de certification dépasse CHF 900.—. Le montant minimal par facture, après déduction du rabais, est fixé à CHF 900.—, TVA non comprise.

¹⁾ Les contrôles supplémentaires inopinés selon OBio ne sont pas facturés en l'absence de lacunes; en présence de lacunes, temps de contrôle et de certification selon la charge, CHF 100.—/heure.

Prestations de contrôle supplémentaire (facturation selon charge) ³ au minimu	
Alpinavera / Marques régionales	75.–
Contrôle d'entrée volailles	
Bio Natur Plus	50.–
Bio-Alp	200.–
Biodiversité Bio Suisse, vérification des mesures	50.–
Surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II et/ou mise en réseau	90.–
Lait équivalent CH-USA / Vin équivalent CH-USA	50.–
Protection des eaux	50.–
Vérification du bilan fourrager PLVH	30.–
Calcul du bilan fourrager PLVH	50.–
Transformation fermière/commercialisation directe	50.–
Contrôle de cave	100
Exploitation conventionnelle avec cultures pérennes biologiques	250.–
Qualité du paysage	50.–
Qualité du paysage estivage	200.–
Fournisseur Manor local	50.–
Ordonnance sur les parcs	75.–
Assurance Qualité Viande Suisse	100
Ordonnance sur les contributions d'estivage	
Données structurelles	50.–
Calcul Suisse-Bilanz	50.–
SwissGAP (Suisse Garantie inclus)	50.–
Protection des animaux	75.–
Préparation et finition nécessaires pour contrôles spéciaux, p. ex. contrôles d'entrée volailles ou SwissGAP	50.–

3) Les prestations sont facturées en fonction des frais effectifs au tarif horaire	
de CHF 100	

Deuxième contrôle en cas de reconversion par étapes

Certifications	Prix CHF par		
Alpinavera / Marques régionales	100.— exploitation		
Lait équivalent CH-USA/ Vin équivalent CH-USA	100.— exploitation		
Ordonnance sur les parcs	100.— exploitation		
SwissGAP / Suisse Garantie	100.— exploitation		
Certificats supplémentaires/reconnaissances de label/attestations	50.— document		
Vin nature	100.— exploitation		
Réévaluation de la décision de certification	100.— heure		
Non-reconnaissance/retrait de la reconnaissance	- 300.— exploitation		
Rapport sur la certification 150.— lettre (dès 11 points pour les contrôles principaux, Demeter infractions B, Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage infractions B + C)			
Recours partiellement rejetés	200.— recours		
Recours entièrement rejetés	400.— recours		

Prestations de contrôle supplém (facturation forfaitaire)	entaires rfait CHF par	
Aldi Bœuf de Pâturage / Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage, licence Labelbase	30.–	exploitation
Aldi Bœuf de Pâturage / Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage, cont	40.– rôle	exploitation
Aldi Bœuf de Pâturage / Silvestri Bœuf de Pâturage, contribution à l'animal (par animal sorti)	4.–	animal
Bœuf de Pâturage Bio (par animal dans l'étal 10–27 mois)	2.–	animal
SST	75.–	exploitation
Viande des Grisons désignation des prod	luits 30.–	exploitation
Banque de données volailles: Coq frèree, poulets / coqs jeunes (Demter)	9.15	UGBF
Poulet de chair (Demter)	7.30	UGBF
Non-recours aux produits phytosanitaire (anciennement Extenso)	es 25.–	exploitation
Hautes-Tiges Suisse	50.–	exploitation
Branche d'exploitation apiculture (Obio / Bio Suisse / Demeter)	50.–	exploitation
IP Suisse frais annuels	55.–	exploitation
Agriculture et pollinisateurs	50.–	exploitation
Transformation en sous-traitance auprès d'un transformateur non certifié	50.–	exploitation
Contrôle de l'utilisation des sites naturel	s 100.–	exploitation
PER (exploitation non bio)	100.–	exploitation
Production primaire végétale	25.–	exploitation
SRPA		exploitation
Contributions à l'efficience des ressource (CER)		exploitation
Retour aux sources	100.–	exploitation
Suisse Garantie production	40.–	exploitation
PurÉpeautre	20.–	exploitation
Tarif spécial contrôle	Prix CHF	par

Transformation fermière / commercialisation 180.— heure directe complexe (co-auditeur transformation alimentaire)

Prestations supplém	nentaire	s	Prix CHF	par
Clarifications à votre den	nande		100.	— heure
Autorisation exceptionnelle (examen de de la demande et délivrance de l'autorisation) Charge supplémentaire dès la 2e heure		n de	100.	— demande
Contrôle d'étiquettes en de la certification ordinai			100.	— heure
Analyse de laboratoire en cas			100.	— heure
de résidus avérés			nalyses de lab	

et des services basé sur le temps et frais effectifs

Frais de transport

Prix CHF par

En cas de prestations effectués à votre demande et indépendamment du contrôle annuel principal, nous facturons la durée de trajet ainsi que les frais de transport en sus.

Durée de trajet	100.— heure
Frais de transport voiture	km
Frais de transport train	coûts effectifs

Sous réserve de modifications. Tous les prix sont indiqués sans la TVA de 8.1 $\,$ %. Limite de paiement: 30 jours net.

bio.inspecta AG / q.inspecta GmbH

Ackerstrasse 117 CH-5070 Frick Tel. +41 (0) 62 865 63 00 admin@bio-inspecta.ch www.bio-inspecta.ch

bio.inspecta Romandie

200.-

Route de Lausanne 14 CH-1037 Etagnières Tel. +41 (0) 21 552 29 00 romandie@bio-inspecta.ch

bio.inspecta Svizzera italiana

Via Emilio Bossi 6 6901 Lugano Tel. +41 (0) 91 210 02 90 contatto@bio-inspecta.ch